

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
--------------------------------	-------------	------------------------------------

22

22

17

Date de convocation
24/02/2026

Date d'affichage
24/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.

Présents : (14)

Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,

Absents excusés : (3)

Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI

Absents : (5)

Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Chauconin-Neufmontiers, dont les principaux éléments budgétaires (en €) sont rappelés ci-dessous :

SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

LES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget primitif 2025	CFU 2025
011- Charges à caractère général	1 123 698,83	960 674,00
012- Personnel	1 993 355,00	1 816 568,54
014- Atténuation de produits		0
65- Autres charges de gestion courante	236 421,08	207 618,26
66- Charges financières - Remboursement des intérêts d'emprunt	101 774,75	98 099,75
67- Charges spécifiques	6 289,00	6 138,39
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00	2 655,77
Total dépenses réelles fonctionnement	3 465 538,66	3 091 754,71
023- Virement à la section d'investissement	1 500 445,12	
042- Opération d'ordre	118 836,91	114 862,14
Total	5 084 820,69	3 206 616,85

LES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget primitif 2025	CFU 2025
013- Atténuation de charges	21 820,00	23 122,62
70- Produits des services	371 050,00	395 369,15
73- Impôts et taxes	197 149,91	203 248,43
731- Fiscalité locale	2 538 900,00	2 512 214,13
74- Dotations	701 711,00	718 365,50
75- Autres produits	73 827,00	123 750,21
77- Produits spécifiques		2 657,87
78-Reprises sur amort. Dépréciation. prov.	1 821,00	0
Total recettes réelles fonctionnement	3 906 278,91	3 978 727,91
042-Opération d'ordre	37 041,00	29 728,50
002-Résultat 2024 reporté	1 134 064,78	1 134 064,78
Total	5 077 384,69	5 142 521,19

LES DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

	Budget primitif 2025	CFU 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	352 404,55	352 404,55
20- Immobilisations incorporelles	142 088,00	120 351,91
204- Subventions d'équipement versées	22 041,00	22 041,00
21- Immobilisations corporelles	1 801 772,89	1 082 395,80
23- Immobilisations en cours	700 739,26	529 815,58
Total dépenses réelles d'investissement	3 019 045,70	2 107 008,84
040-Opération ordre transf. entre sections	37 041,00	29 728,50
041- Opérations patrimoniales	6 784,08	6 784,08
Total des investissements de l'exercice	3 062 870,78	1 829 921,27
D001- Résultat 2024 reporté	606 285,31	606 285,31
Total dépenses section investissement	3 669 156,09	2 436 206,58
Restes à réaliser		313 600,15

LES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT		
	Budget primitif 2025	CFU 2025
10- FCTVA, taxe d'aménagement	259 185,08	246 835,89
1068 - Réserves	797 026,61	797 026,61
13- Subventions d'investissement	991 904,38	579 370,22
165- Dépôts et cautionnements		
23- Immobilisations en cours		
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	
Total recettes réelles d'investissement	2 050 525,98	1 623 232,72
021- Virement de la section de fonctionnement	1 500 445,12	
040- Opérations d'ordre en amortissements	118 836,91	114 862,14
041- Opérations patrimoniales	6 784,08	6 784,08
Total recettes section investissement	3 676 592,09	1 744 878,94
Restes à réaliser		84 602,00

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat global des différentes balances budgétaires de la commune.

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	4 008 456,41
+ report 2024	+ 1 134 064,78
Dépenses de fonctionnement	-3 206 616,85
Résultat de clôture de fonctionnement	1 935 904,34
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	1 744 878,94
Dépenses d'investissement	- 1 829 921,27
- report 2024	- 606 285,31
- reste à réaliser 2025	- 228 998,15
<i>Résultat d'investissement</i>	- 920 325,79
Résultat global de clôture	1 015 578,55

Il est constaté que le résultat de la clôture de la commune est de **1 015 578,55 €**

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une délibération suivante ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222 -3 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 ;

Vu le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature ;

Vu la délibération n°40/06-2020 du 30 juin 2020 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu la délibération n° 08/03-2025 du 19 mars 2025, portant adoption du budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et aux comptes de gestion ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Chauconin-Neufmontiers) et le comptable (la Trésorerie de Meaux) ;

Considérant le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Chauconin-Neufmontiers ;

Vu l'article L.2121-14 du Cod Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président » ;
- « Dans ce cas, le Maire, peut même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice municipales. Le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Emmanuel KALAYAN et du cadre de vie ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Chauconin-Neufmontiers, dont la balance se constitue comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement + report 2024	4 008 456,41 + 1 134 064,78
Dépenses de fonctionnement	-3 206 616,85
Résultat de clôture de fonctionnement	1 935 904,34
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	1 744 878,94
Dépenses d'investissement - report 2024 - reste à réaliser 2025	- 1 829 921,27 - 606 285,31 - 228 998,15
<i>Résultat d'investissement</i>	- 920 325,79
Résultat global de clôture	1 015 578,55

RAPPELLE que Mme la Maire n'a pas pris part au vote, et que Monsieur Emmanuel KALAYAN, a présidé la séance ;

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,



La Maire,
Marie LEAL



COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 NOTE SYNTHETIQUE



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
S E I N E - E T - M A R N E
Le village fort de sa nature





Le compte financier unique (CFU) est depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ainsi, ce dernier remplace à la fois le compte de gestion (établi par la Trésorerie) et le compte administratif (établi par la commune). Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Ainsi, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes, par la mise en exergue d'informations clés comme le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, indicateurs de référence pour apprécier la situation financière d'une collectivité. Les données d'exécution budgétaire sont également au cœur de ce CFU, et y sont complétées d'une vision patrimoniale (biens immobilisés, créances, dettes).

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le CFU présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par la Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

RÉSULTATS DE 2025

L'année 2025 s'est achevée dans un contexte marqué par la persistance de tensions économiques nationales. Dans cet environnement exigeant, la commune de Chauconin-Neufmontiers a su faire preuve de rigueur dans la gestion de ses ressources, tout en maintenant un niveau d'investissement significatif au service du territoire.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2025	1 744 879	4 008 456
DEPENSES 2025	1 829 921	3 206 617
SOLDE DES REALISATION 2025	-85 042	801 840
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2024	-606 285	1 134 065
RESULTAT DE CLOTURE	-691 328	1 935 904
RESTE A REALISER	-228 998	0
RESULTAT CUMULE	-920 326	1 935 904
RESULTAT NET A REPORTER	1 015 579	

INDICATEURS CLES

- Taux d'épargne brut ou capacité d'autofinancement : **886 973 €¹**
- Capacité de désendettement : **3,49 ans²**
- Effectifs pourvus : **46 agents** dont 32 titulaires

¹ Recettes réelles de fonctionnement 3'978'727 € – Dépenses réelles de fonctionnement 3'091'754 €

² Encours de la dette/épargne brute - 3 094 820€/886 973 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2025	3 206 617	4 008 456
Résultat exercice 2025	801 840	
Report exercice 2024		1 134 065
Total réalisations	3 206 617	5 142 521
Restes à réaliser reportés en 2025	0	0
Résultat cumulé	3 206 617	5 142 521
Résultat CFU 2025	1 935 904	

La commune pratique le rattachement des charges et des produits et les titres et mandats sont émis sans retard.

2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif	CFU 2025
011- Charges à caractère général	1 123 698	960 674
012- Personnel	1 993 355	1 816 569
65- Autres charges de gestion courante	236 421	207 618
66- Charges financières <i>intérêts + ICNE</i>	101 775	98 100
67- Charges exceptionnelles	6 289	6 138
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 000	2 656
Total dépenses réelles fonctionnement	3 465 538	3 091 755
023- Virement à la section d'investissement	1 500 445	/
042- Opération d'ordre	118 837	114 862
Total	5 084 820	3 206 617

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services :

- Électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie....

Au regard du budget primitif, les dépenses à caractère général sont en baisse de 13,21 %. Le prix des fluides négociés par le SDESM a été à la baisse, avec 123 088 € consommés au lieu des 173 500 € budgétés, soit un delta de -29,06%. Malgré une hausse importante sur la fourniture d'eau suite à des fuites sur des installations +31 468,35 € (+173,86%) nous avons pu maintenir une augmentation de 3,15% entre le CFU 2024 (930 418,72 €) à 2025.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 8,87% par rapport au budget primitif par suite du poste vacant du DGS durant les 7 premiers mois de 2025, et l'embauche de 2 agents au service cadre de vie.

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS) qui représentent 28,03% du chapitre, à la participation de la commune au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux, à la classe Ulis à Meaux ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Le réalisé est en deçà du budget primitif de 12,18 %.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et intérêts courus non échus.

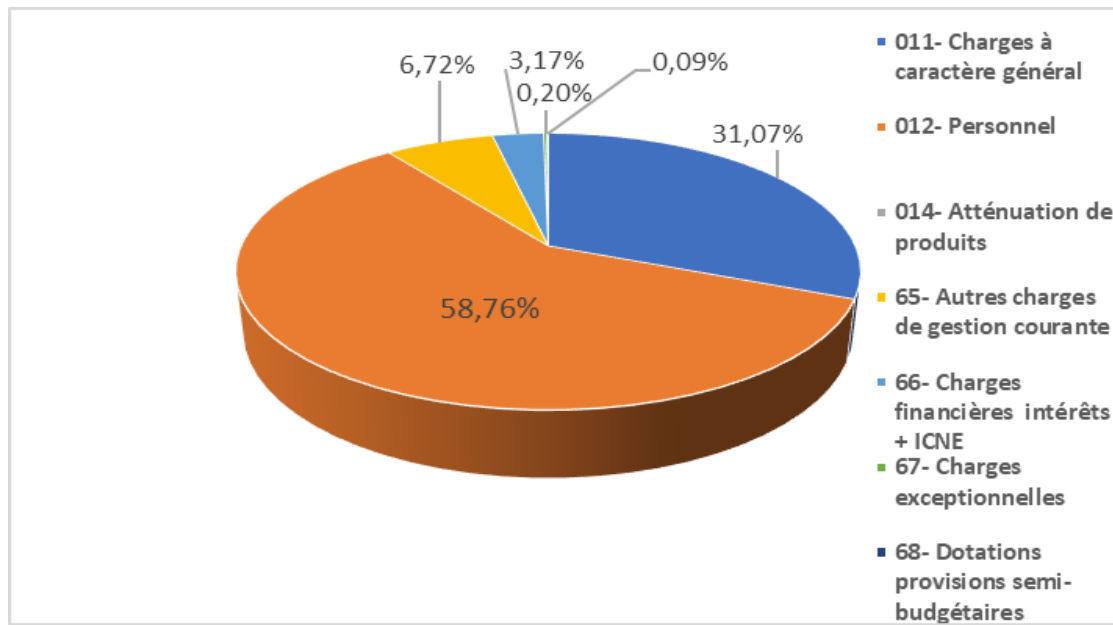
Chapitre 67 : Annulation de titres émis les années précédentes pour les mises en demeure suite aux impayés.

Chapitre 68 : il s'agit des provisions pour créances douteuses.

Chapitre 023 : La somme inscrite à ce chapitre dans la colonne Budget primitif contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 500 445 €.

Chapitre 042 : Dotation aux amortissements

2.1/ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2.2/ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Entre 2019 et 2020 : - 6,66 %
- Entre 2020 et 2021 : +9,03 %
- Entre 2021 et 2022 : +10,99 %
- Entre 2022 et 2023 : +0,50 %
- Entre 2023 et 2024 : +3,33 %
- Entre 2024 et 2025 : - 0,06 %

Une stabilité de la section des dépenses réelles de fonctionnement à **- 0,06%**, bien inférieure au prévisionnel (-10,35%). Ces données témoignent de la maîtrise des dépenses durant l'exercice 2025.

3/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif	CFU 2025
013- Atténuation de charges	21 820	23 123
70- Produits des services	371 050	395 369
73- Impôts et taxes	197 150	203 248
731- Fiscalité locale	2 538 900	2 512 214
74- Dotations	701 711	718 366
75- Autres produits	73 827	123 750
77- Produits exceptionnels	0	2 658
78- Reprise amort, dépréciations, prov.	1 821	0
Total recettes réelles fonctionnement	3 906 279	3 978 728
042- Opération d'ordre	37 041	29 729
002- Résultat 2024 reporté	1 134 065	1 134 065

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 370 427,15 € ainsi que le remboursement des familles pour la classe de neige.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

73- Impôts et Taxes	Budget primitif	CFU 2025
73211- Attribution de compensation	28 150	28 150
732221- FPIC	69 000	66 778
73223- Fonds Départ des Droits de Mutation	100 000	108 321
	197 150	203 248
731- Fiscalité locale	Budget primitif	CFU 2025
73111- Impôts directs locaux	2 478 000	2 439 209
73118- Autres attribution directes	0	1 933
73154- Droits de place	900	900
73174- Taxe locale publicité extérieure	60 000	70 172
Total	2 538 900	2 512 214

Les taux d'imposition communaux sont depuis 2024 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,00 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

L'attribution de compensation correspond à la reprise de compétence « gestion de l'assainissement » par la CAPM. Elle est de 43 143,96 € et diminuée de 14 994 € pour la partie de fonctionnement.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2025, la commune a bénéficié de ce fonds en baisse depuis 2023 à hauteur de 66 778 € (72 055 € en 2023, 69 745€ en 2024)

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

74- Dotations et subventions	Budget primitif	CFU 2025
74111- Dotation forfaitaire	281 000	286 739
741121- Dotation de solidarité rurale et cible	184 000	196 537
741127- Dotation nationale de péréquation	75 000	78 878
742- Dotation élus locaux	0	333
744- FCTVA	10 000	13 362
74611- DGD des communes et EPCI	0	3 570
74751- Participation GFP de rattachement	5 711	5 801
747888- Participation autres organismes CAF	120 000	104 944
74833- Etat Compensation au titre des exo TF	12 000	12 258
74836- Att.du fds dép. taxe prof	14 000	10 279
7484- Dotation de recensement	0	5 665
Total	701 711	718 366

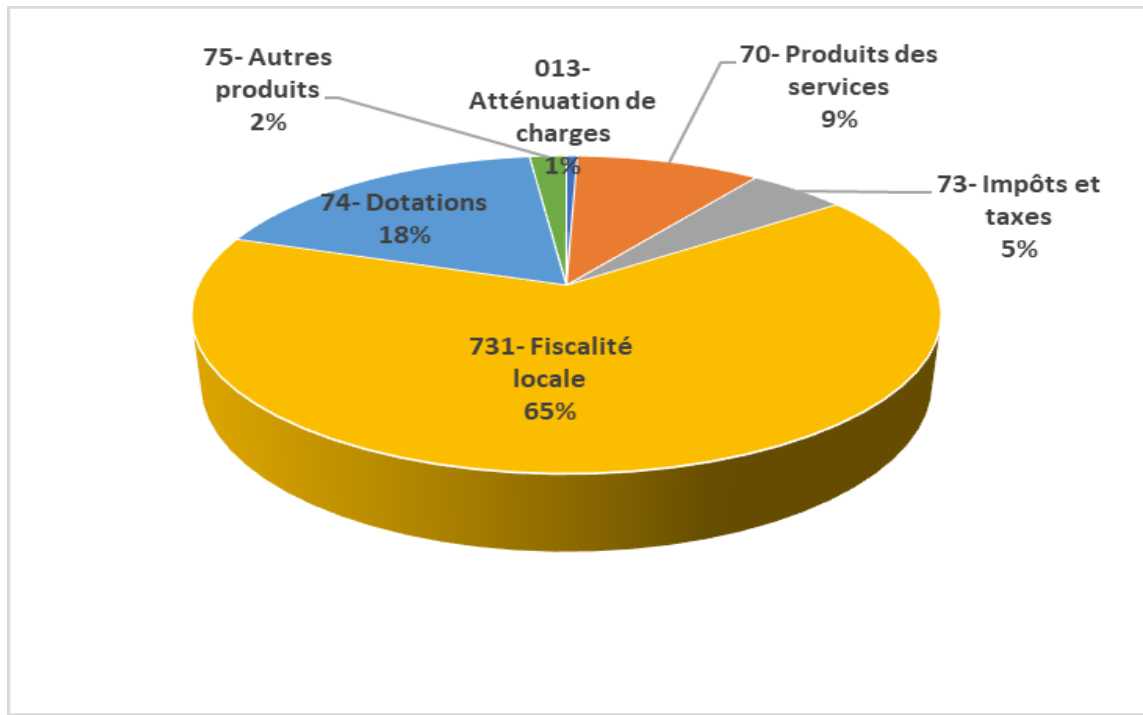
Le montant total des dotations inscrites au chapitre 74 (article 7411x) progresse de 3,51% et le total global est légèrement en hausse de 1,35 % comparativement au CFU 2024. Le réalisé est supérieur de 16 655 € soit +2,37 % par rapport au budget primitif 2025.

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location de locaux communaux pour 12 920 €, la location des cellules de l'espace santé pour 12 920 €, les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail pour 89 960 € et divers remboursements.

75- Autres produits	Budget primitif	CFU 2025
752- Revenus issus des locations	13 827	27 965
75888- Produits divers gestion courante	60 000	95 785
Total	73 827	123 750

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend notamment le remboursement de mandats annulés et la vente d'un véhicule.

3.1/ Répartition des recettes réelles de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2025	1 829 922	1 744 879
Solde réalisations 2025	-85 043	
Report exercice 2024	606 285	
Total réalisations	-691 328	
Restes à réaliser reportés en 2026	-313 600	84 602
Total reste à réaliser	-228 998	
Résultat CFU 2025	-920 326	

2/ Dépenses d'investissement

	Budget primitif	CFU 2025
13- Subventions d'investissement	0	0
16- Emprunts et dettes assimilées	352 405	352 405
20- Immobilisations incorporelles	142 088	65 382
204- Subventions d'équipement versées	22 041	22 041
21- Immobilisations corporelles	1 801 773	823 762
23- Immobilisations en cours	700 739	529 819
Total dépenses réelles d'investissement	3 019 046	1 793 409
040- Opérations d'ordres	37 041	29 729
041- Opérations patrimoniales	6 784	6 784
D001- Résultat 2024 reporté	606 285	606 285
Total	3 669 156	2 436 206

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Il concerne notamment :

- Plan Topo, relevé d'architecture pour demande subvention CAR et FEC
- Mission maîtrise d'œuvres dossier cabinet médical
- Diagnostic amiante et plomb.
- Logiciel OXALIS
- Logiciel ASVP
- Enquête public PLU,....

Chapitre 204 : Il concerne la provision versée à la CAPM pour la gestion de l'assainissement fixé à 22 041 € par an.

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles, **quelques dépenses détaillées** ci-dessous :

LIBELLE	QUELQUES TRAVAUX	MONTANT
2128 - Autres agencements et aménagements		204 145
	CREATION D'UN SKATE-PARK ET D'UN TERRAIN MULTISPORT	139 598
	PARE BALLON+BUTS	9 509
	CLOTURE ET PORTAIL, 2 PORTILLONS ESPACE JEUNESSE	27 571
	CREATION PLATEFORME SKATE PARK	25 968
21311 - Constructions bâtiments administratifs		16 602
	STORES A ROULEAU VERTICAL BUREAU COMPTA	1 360
	TRAVAUX REFECTION MAIRIE-INSTALLATION ARMOIRE POUR LES COFFRETS ELECTRIQUES	6 308
	TRAVAUX MAIRIE-COFFRET ELECTRIQUE	864
	CREATION ALLEE ET ENROBE ET POSE VITRINE PIGNON MAIRIE	2 460
	FOURNITURE ET POSE DE DISPOSITIFS ANTI PIGEONS POUR LA MAIRIE	3 272
	FOURNITURE ET POSE DE DISPOSITIFS ANTI PIGEONS SUPPLEMENTAIRES MAIRIE	2 338
21316 - Constructions équipements du cimetière		11 960
	CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE	10 966
	VITRINE CIMETIERE	994

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026



ID : 077-217703354-20260309-ACT32_2026-BF6

21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics		
	AMENAGEMENT CENTRE DE SANTE - LOT 2 - RAVALEMENT-SITUATION 1	
	REFECTION TOITURE SALLE POLYVALENTE	24 607
	AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL ET SON LOGEMENT DE FONCTION-ACOMPTE 1	25 003
	RENOVATION WC ET KITCHENETTE	6 304
	DEMOLITION DE DEUX CHEMINEES BATIMENT MUSIQUE	6 435
	FOURNITURE ET POSE DE 6 FENETRES ET 5 PORTES SALLE POLYVALENTE	33 032
	MUSIQUE : RENOVATION 1er ETAGE-DEVIS 2025-0798-ACOMPTE 2	13 390
	MUSIQUE : RENOVATION 1er ETAGE-ACOMPTE N°3	8 369
	MUSIQUE : RENOVATION 2EME ETAGE ET RENOVATION D'UNE SALLE-DEVIS 2025-0787-ACOMPTE 2	6 684
	MUSIQUE : RENOVATION 2EME ETAGE ET RENOVATION D'UNE SALLE-DEVIS 2025-0787-ACOMPTE 1	6 684
	ESPACE JEUNESSE ET MUSIQUE : RENOVATION 1er ETAGE-DEVIS 2025-0798-ACOMPTE 1	10 042
	MENUISERIES JEUNESSE/MUQIQUE	40 196
	RENOVATION CAGE D'ESCALIER-ACOMPTE N°2	5 928
	REFECTION PEINTURE FACADE SALLE POLYVALENTE	12 001
	REFECTION DE GOUTTIERE EN ZINC CENTRE DE SANTE	4 180
	ESPACE JEUNESSE ET MUSIQUE : RENOVATION 2EME ETAGE ET RENOVATION D'UNE SALLE	6 684
	MUSIQUE - RENOVATION ELECTRICITE 2EME ETAGE + WC KITCHENETTE	13 331
	REFECTION GOUTTIERES CABINET MEDICAL	4 180
	Renfort de fondation structure salle polyvalente	7 821
	AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL ET SON LOGEMENT DE FONCTION-ACOMPTE N°2	33 337
	FOURNITURE ET POSE DE 4 LINTEAUX CABINET MEDICAL	3 840
	FOURNITURE ET INSTALLATION D'1 RADIATEUR WC CABINET MEDICAL + MODIF 9 RADIATEURS	2 718
	FENETRES ESPACE JEUNESSE	2 748
	2152 - Installations de voirie	158 336
	FOURNITURE ET POSE DE 2 COUSSIN BERLINOIS ALLEE DE LA COURTILLE	7 800
	ACHAT D'UN TRAVERSEE ET D'UNE GUIRLANDE DE 50M	1 368
	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX RAL 7016 RUE CHEMIN DE REIMS	1 932
	FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN - TERRAIN MULTISPORT ET SKATE PARK	4 679
	DEMOLITION ET TERRASSEMENT 4 RUE CHEMIN DE REIMS	74 832
	FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN - TERRAIN MULTISPORT ET SKATE PARK	6 598
	INSTALLATION D'UN MIROIR DE RUE - IMPASSE DU LAVOIR	1 472
	CABLAGE ILLUMINATIONS DE NOEL	630
	TRAVAUX DE DESAMIANPAGE 4 RUE DU CHEMIN DE REIMS	11 006
	REFECTION DE VOIRIE CHAUDRON - ALLEE DE LA COURTILLE	42 186
	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX D'ENTREE RUE PIERRE CHARTON	3 798
	PANNEAUX DE RUE CHARLES PEGUY ET ALLEE PRAIRIAL	2 036
	21534 - Réseaux d'électrification	4 053
	INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE IRVE AU CTM	3 143
	RACCORDEMENT CTM POUR PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE	220
	RACCORDEMENT ELECTRIQUE IRVE ALLEE BONJOUR	691
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	14 374
	ASPIRATEUR A FEUILLES+REMORQUE SERVICE CADRE DE VIE	4 806
	ASPIRATEUR A FEUILLES+REMORQUE SERVICE CADRE DE VIE	2 382
	FOURNITURE EPANDEUR A SEL	4 896
	21828 - Autres matériels de transport	33 450
	DUSTER ASVP	33 450
	21838 - Autre matériel informatique	7 247
	EQUIPEMENTS INFORMATIQUE - DGS	1 838
	ORDINATEUR PORTABLE SERVICE ESPACE JEUNESSE	650
	ECRANS SERVICE CADRE DE VIE-COMPTABILITE	302
	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS ASVP	664
	ORDINATEUR PORTABLE SERVICE CADRE DE VIE	584
	RENOUVELLEMENT ORDINATEURS FINANCES	664
	ORDINATEUR PORTABLE ELUS	584
	FOURNITURES DE 2 ENREGISTREURS NUMERIQUES ET UN ONDULEUR ALARME ECOLE MARIANNE	1 962
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	9 244
	CUISINE ESPACE JEUNESSE	1 052
	ARMOIRE IGNIFUGE	4 487
	2188 - Autres immobilisations corporelles	18 692
	AUTOLAVEUSE SERVICE INTENDANCE	3 956
	2 BARNUMS	1 558
	ACHAT ET INSTALLATION D'UN LAVE VAISSELLE VAPOSTOP - INTENDANCE	10 155
	LAVE LINGE BOSCH INTENDANCE	724
	Réfrigérateur salle Convivialité	449

Chapitre 23 :

Il concerne les immobilisations en cours hors opérations.

2313 - Constructions	223 820
REHABILITATION DE LA MAIRIE	223 820

Les autorisations de programme ci-dessous créées par délibération du conseil municipal.
 On constate un écart de -62,20 % entre le prévisionnel et le réalisé qui s'explique par le report des travaux de l'église Saint Saturnin.

N° AP	Libellé	Montant Autorisation de Programme (€)	Crédits de paiement	
			Prévu 2025	Réalisé 2025
AP n°1	N°20 Construction d'un centre technique municipal	2 767 162	16 597	16 534
AP n°3	N°15 Réfection église Saint Saturnin (Nef/Clocher)	949 069	475 398	289 463
Total		3 716 231	491 995	305 997

3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif	CFU 2025
10- FCTVA, taxe d'aménagement	259 185	246 836
1068- Réserves	797 027	797 027
13- Subventions d'investissement	991 904	579 370
165- Dépôts et cautionnements	0	0
024- Cession d'immobilisations	2 410	0
Total recettes réelles d'investissement	2 050 526	1 623 232
021- Virement de la section de fonctionnement	1 500 445	
040- Opérations d'ordre	118 837	114 862
041- Opérations patrimoniales	6 784	6 784
R001- Résultat reporté 2023		
Total	3 676 592	1 744 878

Chapitre 10 : Contient le remboursement de la TVA par suite des travaux d'investissement réalisés en 2024 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement.

À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent (2024) pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : Il présente un écart lié au retard sur les travaux de l'église Saint Saturnin et de l'installation du terrain multisports et du skatepark en attente des subventions.

A la clôture de l'exercice 2025, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de **3,5 ans**. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11/12 ans.

4/ Les restes à réaliser à reporter en 2026

		Restes à réaliser de l'année 2025		
Recettes				
article M57	chapitre			référence
1321	13	Subv non transf Etat et établissement nationaux		
			27 594,00	DETR Skate Park- arrêté 2024/DCSE/BC/DETR/003
			7 780,00	DETR Ossuaire-acompte-arrêté 2024/DCSE/BC/DETR/053
1322	13	Subv non transf régions		
			49 228,00	subvention région skate park-convention EX090119
		Total recettes	84 602,00	
Dépenses				
article M57	chapitre			référence
202	20	Frais d'études, élaboration, modifications et révisions documents d'urbanisme		
		Mairie (service urbanisme)	3 478,30	Indemnisation du commissaire enquêteur
2031	20	Frais d'études		
		Mairie	32 281,20	Assistance à maîtrise d'ouvrage (subvention CAR et FAC)
		Mairie	15 919,20	Assistance à maîtrise d'ouvrage (étude faisabilité et réalisation de 2 scénarii)
		Mairie	2 688,00	Diagnostic structure bâtiment Mairie
		22 rue François Daru	600,00	Comptage trafic routier
		Total chapitre 20	54 966,70	
2128		Autres agencements et aménagements		
		Rue Charles Peggy	12 719,52	jardins partagés : fourniture et pose clôture et 6 portillons
		Rue Charles Peggy	16 876,80	jardins partagés : création 3 dalles béton pour 6 jardins et acheminement
			29 596,32	
21316		Equipement du cimetière		
		cimetière	34 602,00	cheminement allées cimetières chauconin et vieux neufmontiers
			34 602,00	
21351	21	Installation générale, aménagement des constructions		
		Association (musique)	2 228,16	rénovation 2ème étage et rénovation d'une salle
		Eglise Saint Saturnin - intérieurs	22 496,07	2 nouveaux planchers (Nef) - dégâts des eaux (Perrault)
		Ecole Marianne	646,80	Fourniture et pose de 4 chapeaux VMC école Marianne
		Cabinet médical	2 718,00	Radiateurs cabinet médical
		Cabinet médical	540,00	Percement mur réseau télécom
		Cabinet médical	759,89	Extincteurs et plan incendie cabinet médical
		Cabinet médical	10 803,60	Accès PMR entrée du cabinet médical rue F. Daru
		Cabinet médical et logt fonction	25 002,70	Aménagement cabinet médical et logement de fonction-JRM (lot 1)
		Cabinet médical	24 555,45	Aménagement cabinet médical-ravalement-Renovimmo (lot 2)
		Cabinet médical	50 382,00	Aménagement cabinet médical-menuiseries extérieures-AFD (lot 3)
		Cabinet médical	28 079,20	Aménagement cabinet médical-électricité-Monfaucon (lot 4)
		Eglise Saint Saturnin	993,22	Prise de courant extérieure sécurisée
			169 205,09	
2152	21	Installation de voirie		
		skate park	420,00	Fourniture et pose de mobilier urbain
		chemin de Reims	4 752,00	banc prozon
		place de la Mairie	2 409,00	Remplacement candélabre
			7 581,00	
21534	21	Réseaux d'électrification		
		CTM	4 990,08	extension réseau électrique
		Allée bonjour	10 250,96	installation IRVE
			15 241,04	
2188	21	Autre		
		skate park	2 208,00	Fourniture de deux caméras
		Mairie	200,00	micro-onde
			2 408,00	
		Total chapitre 21	258 633,45	
		Total dépenses	313 600,15	

ARRETE ET SIGNATURES

Commune Chauconin-Neufmontiers - BUDGET COMMUNAL

05/03/2026 15:06 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Chauconin-Neufmontiers, le 09/03/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chauconin-Neufmontiers, le 09/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 24/02/2026

Signataire

KALAYAN EMMANUEL, 1er Adjoint

CAUCHOIS CATHERINE, 2ème Adjointe

DUPERRON ALAIN, 3ème Adjoint

TSCHAEN NATHALIE, 4ème Adjointe

BOUTALEB ALI, 5ème Adjoint

HOUSSIN CHRISTINA, 6ème Adjointe

BACHMANN MICHEL, Conseiller Municipal

TANFOUS JAMEL, Conseiller Municipal

FOLLIARD VINCENT, Conseiller Municipal

DESSAULX BERTRAND, Conseiller Municipal

GIRAUD JULIEN, Conseiller Municipal

ANDIAS VIRGINIE, Conseillère Municipale

PENSEDENT ADELINE, Conseillère Municipale

Handwritten signatures of the council members in blue ink, corresponding to the list of signatories on the left. The signatures are: KALAYAN EMMANUEL, CAUCHOIS CATHERINE, DUPERRON ALAIN, TSCHAEN NATHALIE, BOUTALEB ALI, HOUSSIN CHRISTINA, BACHMANN MICHEL, TANFOUS JAMEL, FOLLIARD VINCENT, DESSAULX BERTRAND, GIRAUD JULIEN, ANDIAS VIRGINIE, and PENSEDENT ADELINE.

ARRETE ET SIGNATURES

Commune Chauconin-Neufmontiers - BUDGET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

CFU

2025

Berger
Levrault

ID : 077-217703354-20250319-ACT282026X-BF



05/03/2026 15:06

Page 2 / 2

Signataire	
DEHEDIN TIPHANIE, Conseillère Municipale	
SAMPEDRANO CELIA, Conseillère Municipale	
SAFRI CHIRINE, Conseillère Municipale	
DEBOFFE PHILIPPE, Conseiller Municipal	
GAJEWSKI STANISLAS, Conseiller Municipal	
ROCHER JEROME, Conseiller Municipal	
MAGNAN CORALIE, Conseillère Municipale	
MORIN JEAN-PIERRE, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026, et de la publication le 11/03/2026.

A Chauconin Neufmontiers, le
11/03/2026

 <p>CHAUCONIN-NEUFMONTIERS S E I N E - E T - M A R N E Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: center;">05/03-2026</p>			<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT20_2026-DE</p> 		
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>					
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>					
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>					
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>					
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>					
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>								

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique 2025, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, de la manière suivante :

En recettes de fonctionnement au compte R002	1 015 578,55 €
En recettes d'investissement au compte R1068	920 325,79 €
Le solde du compte investissement, hors restes à réaliser, reporté en dépenses (ligne D001) sur le budget investissement de la commune	691 327,64 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

Vu la délibération n° xx/03-2026 relative au Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'année 2025 doit être repris sur l'exercice 2026 ;

Considérant les dépenses à couvrir en investissement ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

En recettes de fonctionnement au compte R002	1 015 578,55 €
En recettes d'investissement au compte R1068	920 325,79 €
Le solde du compte investissement, hors restes à réaliser, reporté en dépenses (ligne D001) sur le budget investissement de la commune	691 327,64 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



77335
Code INSEECommune Chauconin-Neufmontiers
BUDGET COMMUNAL

2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de membres exprimés : 17
 VOTES :
 Pour 17 Contre 0 Abstentions 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	801 839.56
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 134 064.78
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 935 904.34
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-691 327.64
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-228 998.15
Besoin de financement F. = D. + E.	920 325.79
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 935 904.34
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	920 325.79
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 015 578.55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.


(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 11/03/2026 et de la publication le 11/03/2026

A Chauconin-Neufmontiers, le 11/03/2026



			EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124 06/03-2026		Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT21_2026-DE
REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly			L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.		
NOMBRE DE MEMBRES			Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI		
22	22	17	Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,		
Date de convocation 24/02/2026			A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN		
Date d'affichage 24/02/2026					

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif 2026, ainsi qu'une note de présentation s'y rapportant ont été transmis aux membres du Conseil Municipal. A la suite de la présentation synthétique des différents éléments, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2026, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	3 653 520,36	4 010 613,29	2 196 595,37	1 515 251,53
Mouvements d'ordre	1 394 712,48	1 037 619,55	713 368,64	1 394 712,48
TOTAL	5 048 232,84	5 048 232,84	2 909 964,01	2 909 964,01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 40/06-2020 du 30 juin 2020 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 01/01-2026 du 26 janvier 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu le projet du budget primitif 2026 ci-annexé ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Chauconin-Neufmontiers pour l'exercice 2026 ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **la majorité,**

2 CONTRE : Monsieur GAJEWSKI et Monsieur MORIN,

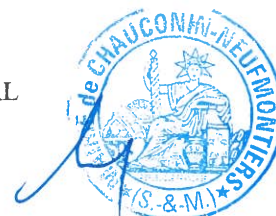
ADOpte le budget primitif M57 de la commune pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	3 653 520,36	4 010 613,29	2 196 595,37	1 515 251,53
Mouvements d'ordre	1 394 712,48	1 037 619,55	713 368,64	1 394 712,48
TOTAL	5 048 232,84	5 048 232,84	2 909 964,01	2 909 964,01

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,


La Maire
 Marie LEAL



COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE

BUDGET PRIMITIF 2026



Note synthétique de présentation ID : 077-217703354-20260309-ACT33_2026-BF

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2026 de la Commune s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte particulièrement incertain en raison de la situation politique nationale, comme exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 26 janvier dernier. Les difficultés nationales intérieures, tant politiques, en l'absence de majorité parlementaire que financières, avec une situation de finances publiques nationales très dégradée, renforcent les incertitudes en ce qui concerne les orientations devant présider à la construction d'un budget local.

C'est dans ce contexte, imposant la vigilance, que la commune construit son budget 2026 sur une base la plus prudente possible, sans renoncer toutefois à en faire comme les années précédentes un budget utile pour la population.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **5 048 232,8469 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
011- Charges à caractère général	1 123 698,83	1 191 272,41	6,01%
012- Personnel	1 993 355,00	2 135 814,25	7,15%
65- Autres charges de gestion courante	236 421,08	236 642,31	0,09%
66- Charges financières intérêts + ICNE	101 774,75	85 791,39	-15,70%
67- Charges exceptionnelles	6 289,00	0,00	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00	4 000,00	0,00%
Total dépenses réelles fonctionnement	3 465 538,66	3 653 520,36	5,42%
023- Virement à la section d'investissement	1 500 445,12	1 248 923,26	
042- Opération d'ordre	118 836,91	145 789,22	
Total	5 084 820,69	5 048 232,84	-0,72%

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de **+5,42%** par rapport au budget primitif 2025 (+0,47 % de BP 2024 à BP 2025).

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 32,61% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +6,01% par rapport au budget primitif. Une augmentation sur l'article '611 Contrats de prestations de services' qui s'explique par les prévisions relatives aux dépenses sur la prestation de la restauration scolaire (+22,6%) et sur une prévision sur l'article '62268 Honoraires' pour une prévision sur un contentieux avec un promoteur.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 58,46% des dépenses réelles de fonctionnement contre 57,52 % en 2025.

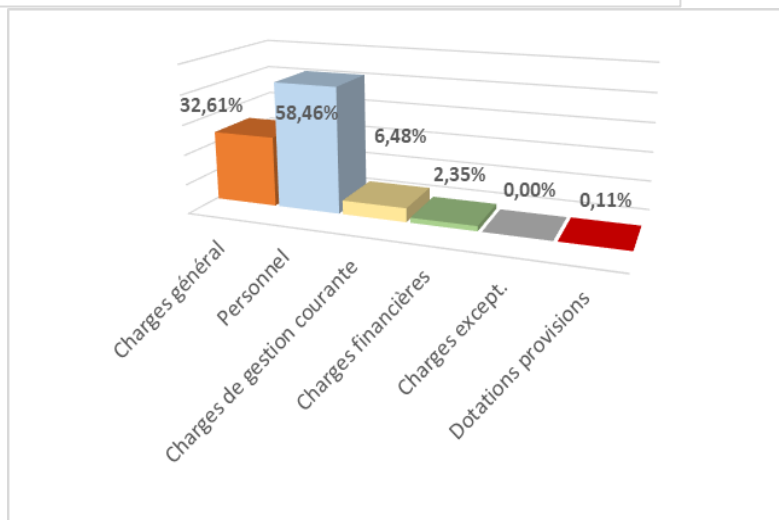
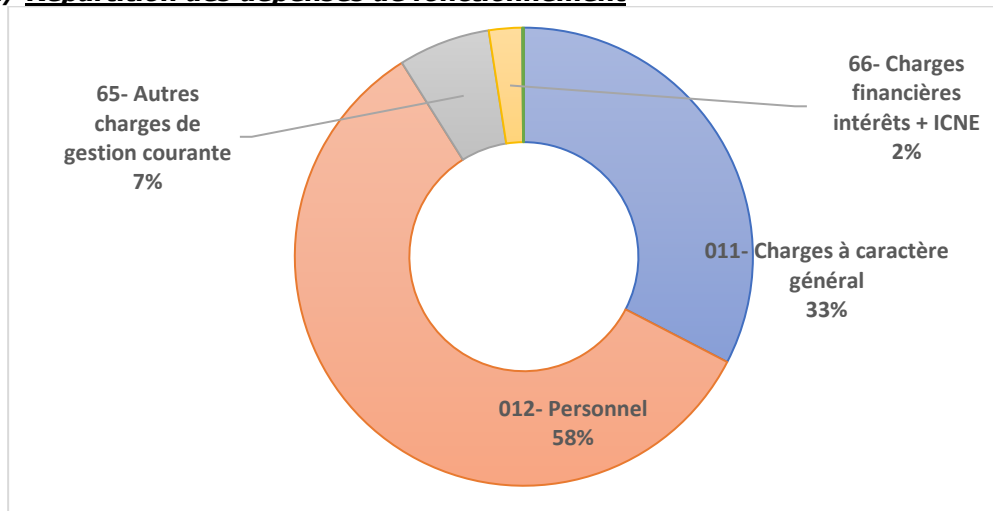
Elles sont en augmentation par rapport au BP 2025 de 7,15% en tenant compte en pleine année de l'arrivée du DGS et de 2 agents au cadre de vie, des avancements d'échelon et de grade liés au glissement vieillesse technicité (GVT), des promotions internes, d'une éventuelle augmentation de SMIC en 2026 et de l'augmentation des cotisations de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL de 3% sur la part employeurs. Elle évoluera de 3% par an jusqu'en 2028 pour atteindre les 12% suite au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025.

Le chapitre 65 concerne notamment la participation annuelle versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 59 208,00€, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations (+12,73%)

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières, et plus particulièrement le remboursement des intérêts des emprunts en cours et le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts.

Le chapitre 68 - En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. Aussi, chaque année sur la base d'un état transmis par la trésorerie municipale de Meaux, la commune procède à l'ajustement de cette provision. Il est inscrit au BP 2026 la somme de 4 000,00 €.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
013- Atténuation de charges	21 820,00	29 344,00	34,48%
70- Produits des services	371 050,00	397 400,00	7,10%
73-731- Impôts et taxes	2 736 050,00	2 734 829,91	-0,04%
74- Dotations	701 711,00	737 539,38	5,11%
75- Autres produits	73 827,00	111 500,00	51,03%
78- Reprises amort. - dépréciations	1 821,00	0,00	
Total recettes réelles fonctionnement	3 906 279,00	4 010 613,29	2,67%
042- Opération d'ordre	37 041,00	22 041,00	
R002 - Résultat N-1	1 134 064,78	1 015 578,55	
Total	5 077 384,78	5 048 232,84	-0,57%

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +2,67 % (+1,23 % de BP 2024 à BP 2025).

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale). En augmentation au regard du BP 2025 par suite du remboursement des titres restaurants.

Au chapitre 70 « Produits des services » sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles aux services périscolaires et restauration scolaire. Les montants inscrits au BP 2026 sont en hausse de 7,10% au BP 2025 par suite des nombres d'inscriptions en hausse à ces services.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires. A ce titre, la commune perçoit depuis 2021 une compensation, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département. Le taux de 18 % pour la Seine-et-Marne, est donc venu s'ajouter au taux communal. Un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes, mais sans véritable rattrapage puisque ce dernier non dynamique, n'évolue pas d'une année sur l'autre pour corriger les situations de sur ou sous-compensation.

L'élaboration du budget 2026 montre une stabilité de BP 2025 à BP 2026 tout en tenant compte de la revalorisation des bases locatives sur le foncier bâti et non-bâti de 0,80% sur la part des particuliers. Une légère hausse de 0,71% sur le réalisé CFU 2025.

Les taux d'imposition communaux, seront inchangés en 2026, de la manière suivante :

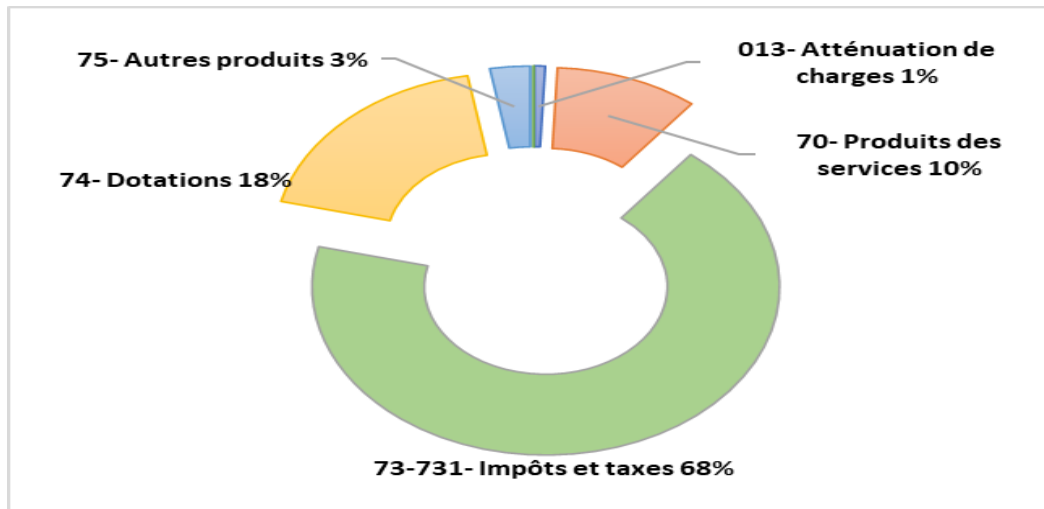
- Taxe foncière bâtie (TFB) **47 %**
- Taxe foncière non bâties (TFNB) **61,48 %**
- Taxe d'habitation (TH) 15,66% **16,85 %**

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'Etat (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement) ainsi que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-et-Marne dans le cadre des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement pour le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil des adolescents.

Une légère hausse de 5,11% sur les prévisions ont été basées sur l'année précédente, par prudence et en l'absence d'éléments concrets et par une allocation pour les contrats petite enfance.

Au chapitre 75 « Autres Produits », sont inscrites les recettes provenant de la location des salles municipales, la location des cabinets de l'Espace soin/santé Evelyne Helluin et des remboursements des de l'assurance pour les arrêts de maladie des agents titulaires.

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissements s'équilibrent pour un montant de **2 909 964,01 €** incluant le report de 2025 et les restes à réaliser.

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
10- Réserves	0,00	76 592,00	
16- Emprunts et dettes assimilées	352 404,55	355 089,07	0,76%
20- Immobilisations incorporelles	162 419,00	209 941,00	29,26%
21- Immobilisations corporelles	1 740 887,46	1 005 424,00	-42,25%
23- Immobilisations en cours	700 739,00	235 949,15	-66,33%
Total dépenses réelles d'investissement	2 956 450,01	1 882 995,22	-36,31%
040- Opérations d'ordres	37 041,00	22 041,00	
041- Opérations patrimoniales	6 784,08	0,00	
Total dépenses invest de l'exercice	3 000 275,09	1 905 036,22	-36,50%
D001- Solde année N-1	606 285,31	691 327,64	
Restes à réaliser	62 595,43	313 600,15	
Total	3 669 155,83	2 909 964,01	-20,69%

Au chapitre 21

Pour l'année 2026 la commune a acté la poursuite des investissements, matérialisant les engagements de la municipalité à savoir de doter la commune d'équipements adaptés aux besoins, de rénover son patrimoine immobilier et historique, dans une logique de performance énergétique et environnementale. La fin des travaux de l'Eglise Saint-Saturnin et la rénovation intérieure de la mairie témoignent des ambitions portées.

Au chapitre 23 est inscrite l'autorisation de programme :

- AP n° 3 – Réfection de la nef et du clocher de l'église Saint-Saturnin (opération 15)

N° AP	Libellé	Montant initial	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Envisagé	Réalisé
			2022	2023	2024	2025	2026	prévisionnel
N°3	15-Réfection église Saint Saturnin (Nef et Clocher)	949 069	67 658	415 731	136 223	289 462	235 950	1 145 024
	TOTAL	949 069	67 658	415 731	136 223	289 462	235 950	1 145 024

Pour rappel, les autorisations de programme permettent de gérer les investissements inscrits au chapitre 023 afin de pouvoir planifier leur mise en œuvre dans le plan financier. Chaque année, les autorisations de programme peuvent être ajustées par délibération du conseil municipal.

Les dépenses réelles d'investissement sont naturellement en recul en 2026 (-36,31%) par suite de la finalisation de gros chantiers.

2/ Recettes d'investissement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
10- FCTVA, taxe d'aménagement	259 185,08	224 419,00	-13,41%
1068- Réserves	797 026,61	920 325,79	15,47%
13- Subventions d'investissement	991 904,38	283 494,83	-71,42%
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	2 409,91	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	2 050 525,98	1 430 649,53	-30,23%
021- Virement de la section de fonctionnement	1 500 445,12	1 248 923,26	
040- Recettes d'ordre	118 836,91	145 789,22	
041- Opérations patrimoniales	6 784,08	0,00	
Total recettes invest de l'exercice	3 676 592,09	2 825 362,01	
R001- Solde année N-1	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	84 602,00	
Total	3 676 592,09	2 909 964,01	-20,85%

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2026 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions et dotations
- ✓ Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de -30,23% du fait de l'achèvement des constructions terminées et aux subventions perçues.

Au chapitre 10 « Réserves » en 2026, le déficit de la section d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice 2025 est de 920 325,79 € (compte 1068) contre 797 026,61 € en 2024.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées à l'obtention des subventions accordées et sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département et du fonds de concours CAPM. Sont attendus en 2026 : les versements du solde pour les travaux de l'Église Saint-Saturnin, ainsi que les demandes effectuées notamment pour l'ossuaire, le skate park et le terrain multisports.

ETAT DE LA DETTE		
ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2026		
CAPITAL TOTAL RESTANT DU AU 01/01/2026	ANNUITES DE L'EXERCICE 2026	
	Capital	Charges d'intérêt
3 094 820,22	355 089,07	93 698,89

Au 31 décembre 2026, l'encours de la dette de la commune de Chauconin-Neufmontiers sera de 2 739 451 € enregistrant une baisse de 30,35% depuis 2020.

ARRETE ET SIGNATURES

Commune Chauconin-Neufmontiers - BUDGET COMMUNAL

Présentation

Présenté par le Maire,
A Chauconin-Neufmontiers, le 09/03/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Chauconin-Neufmontiers, le 09/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 24/02/2026

Signataire

KALAYAN EMMANUEL, 1er Adjoint

CAUCHOIS CATHERINE, 2ème Adjointe

DUPERRON ALAIN, 3ème Adjoint

TSCHAEN NATHALIE, 4ème Adjointe

BOUTALEB ALI, 5ème Adjoint

HOUSSIN CHRISTINA, 6ème Adjointe

BACHMANN MICHEL, Conseiller Municipal

TANFOUS JAMEL, Conseiller Municipal

FOLLIARD VINCENT, Conseiller Municipal

DESSAULX BERTRAND, Conseiller Municipal

GIRAUD JULIEN, Conseiller Municipal

ANDIAS VIRGINIE, Conseillère Municipale

PENSEDENT ADELINE, Conseillère Municipale

ARRETE ET SIGNATURES

Commune Chauconin-Neufmontiers - BUDGET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

CFU

2025

Berger
Levrault

ID : 077-217703354-20250319-ACT282026X-BF



05/03/2026 15:06

Page 2 / 2

Signataire	
DEHEDIN TIPHANIE, Conseillère Municipale	
SAMPEDRANO CELIA, Conseillère Municipale	
SAFRI CHIRINE, Conseillère Municipale	
DEBOFFE PHILIPPE, Conseiller Municipal	
GAJEWSKI STANISLAS, Conseiller Municipal	
ROCHER JEROME, Conseiller Municipal	
MAGNAN CORALIE, Conseillère Municipale	
MORIN JEAN-PIERRE, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026, et de la publication le 11/03/2026.

A Chauconin Neufmontiers, le
11/03/2026

 <p>CHAUCONIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: center;">07/03-2026</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT22_2026-DE</p> 
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>	
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>	
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>	
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>	
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>	
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>				

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2026

Conformément à la législation, et au regard des engagements de la municipalité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder pour l'année 2026 à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 31 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment son article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2026 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant le transfert du taux départemental sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021 ;

Considérant que le budget primitif est élaboré sur la base d'un maintien des taux des taxes communales fixés en 2025;

Considérant le vote du Budget primitif 2026 de la commune ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :


- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,48 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,06 %

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,


La Maire
Marie LEAL



 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCOUIN-NEUFMONTIERS - 77 124 08/03-2026			Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT23_2026-DE
REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly			L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.
NOMBRE DE MEMBRES			Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI, Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER, A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	
22	22	17	
Date de convocation 24/02/2026			
Date d'affichage 24/02/2026			

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

Conformément aux dispositions existantes en matière d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), permettant un ajustement des montants fixés, suite à réévaluation des coûts des opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications en AP/CP apportées pour l'exercice 2026, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant initial	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Envisagé	Réalisé
			2022	2023	2024	2025	2026	prévisionnel
N°3	15-Réfection église Saint Saturnin (Nef et Clocher)	949 069	67 658	415 731	136 223	289 462	235 950	1 145 024
	TOTAL	949 069	67 658	415 731	136 223	289 462	235 950	1 145 024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération n° 19/03-2021 du 17 mars 2021 portant création des trois autorisations de programme suivantes : AP n°1 – Construction d'un centre technique municipal, AP n°2 – Réhabilitation de la mairie et AP n°3 – Réfection de l'Eglise Saint-Saturnin (Nef et Clocher) ainsi que des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°14/03-2022 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°10/03-2023 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°11/03-2024 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°10/03-2025 portant modification des autorisations de programme, et des crédits de paiement pour l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des crédits de paiement pour les autorisations de programme n°3 susvisée ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus indiqués.

DIT que les crédits de paiement pour 2026 sont prévus au budget primitif 2026.


PREND ACTE que ces autorisations de programme seront ajustées ou révisées sur délibération expresse du Conseil Municipal.

Le secrétaire



La Maire
Marie LEAL



 <p>CHAUCONIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: center;">09/03-2026</p>			<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT24_2026-DE</p>		
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>					
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>					
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>					
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>					
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>					
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>								

Rapporteur : Alain DUPERRON

OBJET : FONGIBILITÉ DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la fongibilité des crédits, pour l'ensemble des budgets de la commune.

Vu l'article L,2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances du n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 et l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

Considérant que la commune de Chauconin-Neufmontiers a adopté par la délibération n °40/06-2020 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2021 et que cette norme comptable s'applique désormais à tous les budgets de la ville ;

Considérant que le référentiel budgétaire et comptable M57, offre en matière de fongibilité des crédits, la possibilité pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Considérant que l'autorisation de l'organe délibérant de déléguer ce pouvoir au Maire doit être accordée au moment du vote du budget primitif ;

Considérant la délibération N°XX/03-2026 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Entendu l'exposé de, Alain DUPERRON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

DONNE tous les pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;


Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



 <p>CHAUCOLIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCOLIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: center;">10/03-2026</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT25_2026-DE</p>
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>	
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>	
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>	
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>	
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>	
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>				

Rapporteur : Madame Nathalie TSCHAEN

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025-2029 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - BONUS TERRITOIRE – SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS BAFA / BAFD

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31 décembre 2019 ;

Vu les délibérations n°15/03-2025 et n°16/03-2025 du Conseil Municipal en date du 19 mars 2025 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2025-2029,

Vu la convention et les documents présentés en annexe et portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité d'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne, afin de pouvoir bénéficier de subventions pour le « bonus territoire » / « Subvention de soutien aux formations BAFA / BAFD » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

Entendu l'exposé de Nathalie TSCHAEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement comme annexée à la présente délibération concernant le « bonus territoire » - « subvention de soutien aux formations BAFA / BAFD »,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL



 <p>CHAUCONIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p>11/03-2026</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT26_2026-DE</p> 
<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>	
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEDENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>	
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>	
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>	
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>	
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>	

Rapporteur : Marie LEAL

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION BILATERALE 2024-2026 AVEC L'ORGANISME « PLURIAL NOVILIA » DEFINISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT DE LA VILLE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.441-1, R.441-5 à R.441-5-4 relatifs aux droits de réservation et à leur gestion en flux ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu le Protocole régional francilien du 3 mars 2022 sur la mise en œuvre de la gestion en flux ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;

Vu le projet de convention bilatérale 2024-2026 entre la Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS et l'organisme « Plurial Novilia » fixant les modalités de gestion des droits de réservation de logements sociaux en flux ;

Considérant que cette convention permet d'assurer la continuité de l'exercice des droits de réservation de la Commune dans un cadre réglementaire rénové, en assurant transparence, efficacité et équité dans l'attribution des logements sociaux ;

Considérant l'intérêt de formaliser les modalités de collaboration avec le bailleur social pour la période 2024-2026 ;

Entendu l'exposé de Mme LEAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la convention bilatérale 2024-2026 relative à la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux entre la Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS et l'organisme « Plurial Novilia ».

Article 2 : D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : La présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,



La Maire
Marie LEAL




GESTION EN FLUX PAR VILLE												
PLURIAL	NB DS	% STOCK	TX DE ROTATION EPCI / COMMUNE	DUREE MOYENNE ECOULEMENT RESTANTE	CONVERSION EN NB DU	CONVERSION EN NB DU (maximum 20%)	ASSIETTE DE CALCUL DES DROITS	NB LOGTS LIBERES ANNUELLEMENT A TITRE INDICATIF	BESOIN MUTATIONS INTERNES/RELOGEMENTS NPRU-ORCOD-LHI	FLUX	% FLUX POUR LA COMMUNE	NBRE DE LOGTS FLECHES ANNUELLEMENT A TITRE INDICATIF
Source ou mode de calcul de la donnée	Données bailleur validées par la commune (mise à plat des droits)	= % de C/I	donnée bailleur sur la base de l'étude AORIF	en années à partir de 2024	= C*E*F	cadre réglementaire	donnée bailleur (parc RPLs concerné par la gestion en flux)	= I*E	donnée bailleur (estimation interne)	= (I6*E6)-K6	Proportion du bailleur	Conversion en nb de logts du % de flux annuel indicatif proposé à la commune
CHAUCONIN-NEUFMOUTIER	3	21%	4,84%	80	11,62	11	14	0,68	0,07	0,61	20%	0,12
ENSEMBLE												

* rouge = choix du TR moyenne avec usufruit social

Marie LEAL
Maire



 <p>CHAUCOUIN-NEUFMONTIERS SEINE-ET-MARNE Le village fort de sa nature</p>			<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUCOUIN-NEUFMONTIERS - 77 124</p> <p style="text-align: center;">12/03-2026</p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 ID : 077-217703354-20260309-ACT27_2026-DE</p>
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly</p>			<p>L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Marie LEAL, Maire.</p>	
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p>			<p>Présents : (14) Mesdames LEAL, TSCHAEN, HOUSSIN, ANDIAS, PENSEMENT, SAMPEDRANO, Messieurs KALAYAN, DUPERRON, BOUTALEB, BACHMANN, TANFOUS, FOLLIARD, DESSAULX, GAJEWSKI,</p>	
<p>Afférents au Conseil Municipal</p>	<p>En exercice</p>	<p>Qui ont pris part à la déclaration</p>	<p>Absents excusés : (3) Madame CAUCHOIS donne pouvoir à Monsieur KALAYAN, Monsieur DEBOFFE donne pouvoir à Madame HOUSSIN, Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur GAJEWSKI</p>	
<p>22</p>	<p>22</p>	<p>17</p>	<p>Absents : (5) Mesdames DEHEDIN, MAGNAN et SAFRI – Messieurs GIRAUD et ROCHER,</p>	
<p>Date de convocation 24/02/2026</p>			<p>A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel KALAYAN</p>	
<p>Date d'affichage 24/02/2026</p>				

Rapporteur : Marie LEAL

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM) ET DE LA MODIFICATION STATUTAIRE AFFERENTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Entendu l'exposé de Mme LEAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDIT.

Le secrétaire,



La Maire,
Marie LEAL

